



DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 01/02/2022

Référence
2022_02_01

Objet de la délibération
Compte administratif 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	28	37

Date de la convocation
25/01/2022

Date d'affichage
25/01/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022 et le 1 Février à 10 heures, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'antenne du FAOU - CC Presqu'île de Crozon-Aulne-Maritime sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, CARO Pauline, CHEVALIER Christine, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, MALGORN Bernadette, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, DU BUIT Yves, GIBERGUES Bernard, GOSELIN Jacques, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LORC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, QUILLÉVÉRÉ Bernard, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Bernadette à Mme QUIGUER Tifenn, BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. GOURTAY Michel, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick à M. TREGUER Jean-François, LAMOUR Marguerite à Mme GODEBERT Viviane, MORVAN Anne-Sophie à M. ROUDAUT Stéphane, MM : GOALEC Bernard à Mme SOUDON Chantal, GOULAOUIC Pascal à Mme BALCON Claudie, GUÉVEL Yann à M. CUILLANDRE François, MOUNIER Gilles à M. TALARMIN André, NÉDÉLEC Yohann à M. CAP Dominique, POUPON Julien à Mme GUILLORÉ Alexandra

Excusé.e.s :

Mme TOURNIER Emmanuelle, MM : BÈLE Christophe, GOURVIL Armel, GOUÉROU Jacques, PICHON Ronan, PRIGENT Pascal

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes KERMAGORET Lucie, LARPENT Maryse, LE BARS Mickaèle, RIOS Laura
MM : CANN Thierry, GREBOT Benjamin, JOURDEN Guy, SHIEH Tayeb-Alexandre

A été nommé(e) secrétaire : KERNÉIS Mickaël

Objet de la délibération : Compte administratif 2021

Après présentation des grandes lignes du compte administratif 2021, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest est invité à délibérer.

Le président quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Il est proposé aux membres du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest d'arrêter le compte administratif 2021 comme suit :

	section	dépenses	recettes	solde
réalisation de l'exercice 2021	fonctionnement	1 415 787,88 €	1 381 926,11 €	- 33 861,77 €
	investissement	25 485,43 €	36 468,07 €	10 982,64 €
résultat reporté 2020	report en section de fonctionnement		217 269,11 €	
	report en section d'investissement		39 603,83 €	
résultat de l'exercice 2021	total des réalisations + reports, fonctionnement + investissement	1 441 273,31 €	1 675 267,12 €	
reste à réaliser à reporter en N+1	<i>section de fonctionnement</i>			
	<i>section d'investissement</i>			
	<i>déficit</i>			
résultat cumulé	section de fonctionnement	1 415 787,88 €	1 599 195,22 €	183 407,34 €
	section d'investissement	25 485,43 €	76 071,90 €	50 586,47 €

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest arrête le Compte administratif 2021 comme ci-dessus.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre



